

Publié le 3/09/2024

Envoyé en préfecture le 03/09/2024

Reçu en préfecture le 03/09/2024

Publié le

ID : 014-200065589-20240829-2024\_117-DE

**COMMUNAUTE DE  
COMMUNES  
VAL ES DUNES**

1 rue Guéritot  
14370 ARGENCES  
☎ 02 31 15 63 70

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-neuf août à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Vimont, sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Etaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mme Florence GUERIN, M. Thomas LEROY, Mmes Lydie MAIGRET, Ann BAUGAS, MM. Philippe PESQUEREL, Guillaume LECOEUR, Mme Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, MM. Michel CRUCHON, Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Mmes Coralie ARRUEGO, Alexandra LEPINAY, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Martine JULIEN (suppléante de Patricia LECOMTE), MM. Didier LEMONNIER, Patrice MARTIN et Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Marie-Françoise ISABEL (pouvoir à Lydie MAIGRET), M. Jacques-Yves OUIN, Mmes Marianne TURPIN, Nathaly MONROCQ (pouvoir à Philippe PESQUEREL), Florence SERANDOUR, MM. Eric DUVAL (pouvoir à Joël DUGUEY), Laurent DECLERCK, William HERFORT, Stéphane CASTEL, Matthieu PICHON (pouvoir à Claude FOUCHER), Alexandre PIGEONNIER, Mmes Christel POIROT, Patricia LECOMTE, M. Alain BOHEME et Mme Laurence MORIN.

Secrétaire de séance : M. Gilbert GEMY

Date de convocation :  
22.08.2024  
Date d'affichage  
22.08.2024

-----  
Nombre de conseillers :

En exercice	39
Présents	25
Titulaires	24
Suppléants	1
Pouvoirs	4
Votants	29

Quorum 20

**Délibération n° 2024 / 117**

**Objet : SERVICES AU PUBLIC - Convention de partenariat Help Renov avec ENEDIS**

La précarité énergétique concerne 6 millions de foyers en France. 20 % des français ont déclaré avoir souffert du froid dans leur logement en 2020 selon le dernier tableau de bord de l'Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE). La situation pourrait s'aggraver fortement suite aux conséquences sociales et économiques de la crise covid. La précarité énergétique touche plus particulièrement l'habitat individuel dans les zones rurales ou périurbaines. Elle est peu prise en charge par les services sociaux mobilisés sur les quartiers les plus défavorisés.

Parallèlement, le plan de relance prévoit 8 milliards d'euros consacrés à la rénovation thermique des bâtiments. Néanmoins, ces financements sont partiellement adressés et l'activité de rénovation peine à démarrer de façon massive, en particulier pour les logements individuels et les foyers modestes.

Enedis, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité sur 95 % du territoire métropolitain, souhaite renforcer ses savoir-faire au service de la transition écologique. Pour prendre pleinement part aux défis écologique, Enedis s'est engagée à créer 20 offres innovantes et concrètes d'ici 2025.

Dans ce cadre, la Direction régionale Enedis Normandie est chargée de mettre au point un nouveau service visant à accompagner les collectivités territoriales dans la lutte contre la précarité énergétique et pour accélérer la rénovation thermique des logements individuels. Cet accompagnement s'inscrit dans la continuité de l'article 22 du cahier des charges de concessions qui permet au concessionnaire « d'aider notamment les collectivités à mieux connaître les zones de précarité énergétique sur le territoire de la concession ».

Le projet HELP RENOV consiste à mettre à disposition de la collectivité

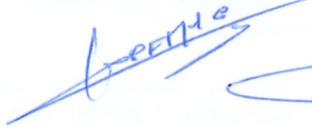
différents outils permettant de faciliter le travail et la coordination des services et des partenaires intervenant dans les champs social et du logement afin de lutter contre la précarité énergétique et pour encourager la rénovation thermique des logements.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ Autorise l'établissement de la convention de partenariat Help Renov avec Enedis ;
- ↳ Autorise M. le Président à signer les documents correspondants.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,  
Gilbert GEMY



Le président,  
Philippe PESQUEREL



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*